

injonction de payer provenant d'allemagne

Par 32rg, le 03/07/2011 à 17:19

Bonjour, jun huissier vient de m'apporter une injonction de payer provenant d'allemagne pour une affaire datant de 1993 pour un credit a la consommation de 1989. pour 9000 DM representant 4680 euros ,il reclame 13000 euros.est ce legal, que dois je faire.merci par avance.

Par Domil, le 03/07/2011 à 18:18

l'injonction vient d'un tribunal français ou allemand?

Par 32rg, le 04/07/2011 à 04:24

elle vient d'un tribunal allemand;il est marqué le tribunal consent a une nouvelle signification de l'injonction de payer de l'année 1993